Image not found or type unknown

ventes vehicules litiges entre particulier

Par **rico44j**, le **01/02/2009** à **14:59**

bonjour j'ai vendu 1 voiture de 1986 400euro le ctok ,le lendemain la personne me recontacte en me demandant les questions suivante:pourqoi il n'y a pas de chauffage dans le véhicule,le tableau de bord n'estt'il pas éclairé,si il y avait de l'eau dans le bocal a la place du liquide de refroidissementet,je lui est précisé lors de vente qu'il faudra faire 1 vidange et procédé a 1 petite révision vu le prix de vente,elle finie par m'ecrire que l'annonce disait que le véhicule avait 150000km ,le ct mentionne 215000km, lors de la vente le km au compteur est pratiquement le méme car il a été éffectué le matin méme.elle finie par m'écrire quelle à 3 mois pour me ramener la voiture que dois-je lui réponde? d'avace merçi.

Par **ardendu56**, le **01/02/2009** à **18:46**

Elle ne peut annuler la vente, il faudrait qu'il y a un vice dans la vente, ou de graves vices cachés sur le véhicule or le contrôle technique lui donne tous les renseignements.

Bonne soirée.

Par **rico44j**, le **01/02/2009** à **20:12**

MERCI A ARDU56 CAR LE VEHICULE A 22 ANS. DE PLUS DEPUIS SON DERNIER MESSAGE ELLE MET MEME LE CT EN DOUTE(FAIT LE MATIN DE LA VENTE)CAR LES PNEUS AR N'AURAIT PAS LES MEMES DESSIN(LA SRUCTURE DOIT ETRE IDENTIQUE ,MAIS LA SCULPTURE N'A PAS D'IMPORTANCE)DE PLUS ELLE TROUVE QUE LE VEHICULE POLLUE. ALORS J'AI ARRETE DE LUI REPONDRE CAR CE TTE VOITURE ROULAIT BIEN ,ELLE EST REPARTI A + DE 100KM DE CHEZ MOI EN VENDEE .ELLE PEUT TOUJOURS TELEPHONEE AU CT L'ADRESSE SE TROUVE SUR LA FACTURE .MERCI A + ERIC

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés